

aux besoins des étudiants sont inestimables. Je veux aussi adresser mes remerciements au personnel du Secrétariat de l'ONU dont le dévouement se manifeste tant à New York que dans les bureaux extérieurs, en Europe et ailleurs, et dont les services ont grandement accru l'efficacité du Programme.

La résolution dont nous sommes saisis diffère peu, sur le fond, de celles qui ont été adoptées ces dernières années, à l'exception d'un point essentiel. En conformité avec la décision du Comité consultatif prise en septembre 1975 et portée à votre attention par mon prédécesseur il y a un an, à pareil époque, la résolution ne demande plus au budget des Nations Unies une affectation de crédit pour une période de transition. La décision du Comité repose sur la conviction que le Programme a atteint sa vitesse de croisière grâce à l'accroissement appréciable des contributions volontaires et que les efforts fournis en vue de réunir des fonds seront facilités par le mécanisme de souscription entièrement volontaire prévu à l'origine. En effet, bon nombre des pays qui ont généreusement augmenté leur contribution l'année dernière avaient gardé ce fait à l'esprit et avaient tenu compte de l'accroissement radical des coûts en présentant leurs demandes à leur Trésor respectif. Nous demandons respectueusement aux gouvernements qui sont en train de fixer leurs contributions en fonction des taux adoptés il y a deux ou trois ans de ne pas oublier, eux non plus, cette évolution.

Dans l'espoir qu'elle sera adoptée par consensus comme par les années passées, je remets la présente résolution aux soins des États membres, en les incitant une fois encore à appuyer activement ce programme utile et productif.